

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi dix-neuf février à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de CHALONNES SUR LOIRE, convoqué le 13 février 2018, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe MENARD, Maire de Chalonnes sur Loire.

Etaient présents : M. MENARD Philippe, M. DAVY Pierre, Mme BELLANGER Marcelle, M. SCHMITTER Marc, Mme BOURIGAULT Alexandra, M. MENARD Hervé, Mme CANTE Nathalie, M. GARNAUD Gaël, Mme LE STRAT Marie-Astrid, M. CHAZOT Jacques, Mme CULCASI Danièle, M. JAMMES Philippe, M. PHELIPPEAU Jean-Michel, M. DESCHAMPS Bruno, M. BOUFFANDEAU Thierry, Mme MOREAU Valérie, M. SEILLER Patrick, Mme DUPONT Stella, M. GUÉRIF Stéphane, M. Jean-Marie MORINIERE, M. SANCEREAU Jean-Claude, Mme LIMOUSIN Betty, M Vincent LAVENET.

Pouvoirs :

Mme LEQUEUX Ghislaine ayant donné pouvoir à Mme BOURIGAULT
M. CARRET Jérôme ayant donné pouvoir à M SEILLER
M. MAINGOT Alain ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude SANCEREAU
Mme LAGADEC Gwénaëlle ayant donné pouvoir à M. Vincent LAVENET
Mme DHOMMÉ Florence ayant donné pouvoir à Mme LIMOUSIN

Excusée : Mme FOURMOND Michelle

Secrétaire de séance : Thierry BOUFFANDEAU

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 janvier 2018 :

M. SANCEREAU demande que soit précisé que la question du transfert des zones d'activités communales à la communauté de communes (notamment la zone de l'Eperonnerie) soit présentée en conseil municipal dans les mois à venir, après présentation en CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) au niveau de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance.

M. le Maire répond favorablement à la demande de M. SANCEREAU.

M. LAVENET précise que p.4 du dernier compte rendu il est inscrit :

M. LAVENET exprime sa préoccupation au sujet de la stagnation de l'évolution de la population. Il s'interroge sur les causes de ce faible dynamisme alors qu'il constate que des communes aux alentours s'en sortent mieux (Chemillé, Saint Georges, ...). Il se préoccupe également de l'évolution de la courbe du chômage et s'interroge sur une possible interaction entre ces deux courbes, dans la mesure où les rentrées fiscales dépendent du nombre de contribuables.

M. LAVENET demande que ce paragraphe soit réécrit ainsi :

M. LAVENET exprime sa préoccupation au sujet de la stagnation de l'évolution de la population dans la mesure où les rentrées fiscales, et donc la capacité d'investissement, dépendent du nombre de contribuables. Il s'interroge sur les causes de ce faible dynamisme alors qu'il constate que des communes aux alentours s'en sortent mieux (Chemillé, Saint Georges, ...). Il se préoccupe également de l'évolution de la courbe du chômage et s'interroge sur une possible interaction entre ces deux courbes.

M. le Maire accepte la proposition de M. LAVENET.

Compte-tenu de ces modifications, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal de janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

En préambule à la présentation du budget, M. le Maire tient à remercier M. Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, pour le travail budgétaire mené ainsi que tous les élus, et en particulier les membres du comité de pilotage budgétaire. Il remercie également tous les services de la Ville pour leur investissement et, en particulier, les agents du service finances avec Pierre-Yves SUTEAU, nouveau DGS, et Angélique BINET, nouvelle DSS. Il précise que le travail budgétaire se poursuivra dans l'année avec une restitution des décisions budgétaires à l'attention des services ainsi qu'un travail sur un plan pluriannuel de fonctionnement et d'investissement (PPF et PPI) jusqu'à la fin du mandat. Il laisse la parole à M. Hervé MÉNARD pour la présentation des délibérations budgétaires 2018.

2018 -18 - BUDGET VILLE : Compte de gestion 2017

Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Comptable Public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 ;

Considérant l'identité en valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 19 - BUDGET VILLE : Compte administratif 2017

(Arrivée de Mme CANTE à 20h52)

M. Hervé MÉNARD présente les principaux chiffres du compte administratif.

A cet égard, M. SANCEREAU, au nom du groupe de l'opposition, précise qu'il approuve une gestion correcte tout en notant l'augmentation de certaines charges comme les dépenses de personnel devenues pérennes sur lesquelles il réexprime ses réserves (politique culturelle et biodiversité, notamment). Il note également une progression importante des dépenses de gestion. Il s'interroge enfin sur les dépenses de 17.000 € pour le camping tout en demandant si une plainte a été déposée.

Sur ce dernier point, Mme DUPONT et M. DAVY précisent qu'une plainte a été déposée mais que, d'après eux, l'assurance de la Ville ne couvre pas le camping. Une précision lui sera apportée par E-Mail.

M. SANCEREAU s'interroge enfin sur la présence de l'excédent du budget annexe de l'eau dans le budget de la Ville. Mme DUPONT précise que cela est normal dans la mesure où la compétence a été transférée au SIAEP Loire-Béconnais au 01.01.2017. Les excédents du budget Eau 2016 ont été intégrés dans le budget Ville 2017 et reversés en 2017 au SIAEP Loire-Béconnais. Si cette opération gonfle le montant des opérations réalisées, elle n'en demeure pas moins neutre pour le compte administratif Ville 2017.

Suite à ces échanges, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire.

Après avoir rappelé le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, il rappelle les chiffres du compte administratif dont les résultats peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent (+) / Déficit (-)		Excédent (+) / Déficit (-)		Excédent (+) / Déficit (-)	
RESULTATS REPORTES DE L'EXERCICE ANTERIEUR						
RESULTATS REPORTES	0.00 €	1 756 168.57 €	560 912.04 €	8 116.79 €	560 912.04 €	1 764 285.36 €
	1 756 168.57 €		-552 795.25 €		1 203 373.32 €	
RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017						
Opérations de l'exercice	7 135 381.10 €	7 962 140.44 €	3 562 343.19 €	2 797 401.35 €	10 697 724.29 €	10 759 541.79 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	826 759.34 €		-764 941.84 €		61 817.50 €	
TOTAUX	7 135 381.10 €	9 718 309.01 €	4 123 255.23 €	2 805 518.14 €	11 258 636.33 €	12 523 827.15 €
RESULTAT DE CLÔTURE	2 582 927.91 €		-1 317 737.09 €		1 265 190.82 €	
RESULTATS DEFINITIFS						
Restes à Réaliser	0.00 €	0.00 €	360 870.63 €	1 023 590.40 €	360 870.63 €	1 023 590.40 €
TOTAUX CUMULES	7 135 381.10 €	9 718 309.01 €	4 484 125.86 €	3 829 108.54 €	11 619 506.96 €	13 547 417.55 €
RESULTATS DEFINITIFS	2 582 927.91 €		-655 017.32 €		1 927 910.59 €	

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec ledit compte administratif ;

Il est proposé au conseil municipal, en l'absence du Maire et de Madame Stella DUPONT, Maire et ordonnateur jusqu'à la date d'élection de M. Philippe MÉNARD en tant que Maire le 10.07.2017 :

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ADOPTER** les résultats du Compte Administratif 2017 tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 20 - BUDGET VILLE : Affectation des résultats 2017
--

Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif du budget Ville 2017 ;

Constatant que les résultats du Compte Administratif exposés ci-dessous :

Résultats en section de fonctionnement :

- Au titre des exercices antérieurs :
 - (A) Excédent (+) / Déficit (-) : + 1.756.168,57 €
- Au titre de l'exercice arrêté :
 - (B) Excédent (+) / Déficit (-) : + 826.759,34 €
- Soit un résultat à affecter (si > 0) :
 - (C) A+B : + 2.582.927,91 €

Pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 1.875.350,00 €

Résultats en section d'investissement :

- Déficit de la section d'investissement (D 001 / Besoin de financement) :
 - Solde d'exécution d'investissement : - 1.317.737,09 €
- La capacité de financement consécutive aux restes à réaliser :
 - Solde des RAR d'investissement : + 662.719,77 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AFFECTER** 655.017,32 € en section d'investissement et d'ouvrir un crédit à cet effet à l'article 1068 au budget primitif 2018 ;
- **DE DIRE** que le résultat définitif de 1.927.910,59 € sera reporté en R002 au budget primitif 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 21 - BUDGET VILLE : Mise à jour de l'AP/CP n°2017/1 ECOLE JOUBERT

Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal la délibération n°2016-148 du 07.12.2016 portant approbation de l'AP/CP 2017-1 pour la rénovation thermique et la mise en accessibilité du groupe scolaire JOUBERT. Celle-ci se présentait ainsi :

	EXERCICES			
	2017	2018	2019	
DEPENSES	1 650 000 €			
Crédits de paiement	50 000 €	1 060 000 €	540 000 €	
RECETTES	1 650 000 €			
Autofinancement	38 330 €	61 670 €	0 €	6%
Subvention	11 670 €	688 094 €	277 536 €	59%
FCTVA	0 €	6 288 €	262 464 €	16%
Emprunt	0 €	303 948 €	0 €	18%

M. MENARD explique que compte-tenu des opérations réellement réalisées en 2017 et des nouveaux financements notifiés, il propose de modifier l'AP-CP JOUBERT ainsi :

	EXERCICES						
	2017	2018	2019	2020	2021		
DEPENSES	1 700 000 €						
Crédits de paiement	4 560 €	600 000 €	550 000 €	545 440 €	0 €		
RECETTES	1 700 000 €						
Autofinancement hors emprunt	-5 621 €	33 761 €	191 964 €	195 606 €	-89 474 €	326 236 €	19%
Subvention	10 181 €	15 491 €	259 612 €	259 612 €	0 €	544 895 €	32%
FCTVA	0 €	748 €	98 424 €	90 222 €	89 474 €	278 868 €	16%
Emprunt	0 €	550 000 €	0 €	0 €	0 €	550 000 €	32%

Plus globalement, M. Hervé MÉNARD précise également que, sur la politique d'investissement de la Ville de Chalonnes-sur-Loire depuis le début du mandat, le PPI est passé de 8 millions d'euros à 11 millions d'euros en raison d'un meilleur subventionnement que prévu, grâce au dynamisme des élus et des services dans la recherche de ces subventions.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la modification de l'AP/CP 2017-1 présentée ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 22 - BUDGET VILLE : Budget primitif 2018

Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, explique qu'à la suite du rapport sur les orientations budgétaires présenté au cours de la séance du 22.01.2018, il convient de procéder au vote du budget primitif 2018 de la Ville.

Préalablement au vote du budget, M. MÉNARD rappelle les principales hypothèses budgétaires :

- Recettes :
 - o Fiscalité : pas d'augmentation des taux ;
 - o Maintien des dotations de l'Etat et de l'attribution de compensation de la CC.LLA ;
- Dépenses :
 - o Maîtrise des dépenses de fonctionnement (hors dépenses imprévues) : + 2 % ;

- Ratios :
 - o Maîtrise de la capacité de désendettement à 6.7 années ;
 - o Maîtrise du ratio de rigidité des charges structurelles à un niveau inférieur à 60 %.

M. MÉNARD poursuit sa présentation des principaux chiffres du budget Ville 2018, en section de fonctionnement.

M. le Maire laisse la parole aux conseillers municipaux pour commenter la proposition de budget 2018 en section de fonctionnement.

Mme DUPONT constate que les marges de la Ville se resserrent et que l'exercice de rigueur engagé les années passées doit se poursuivre pour garder des comptes sains. Il lui semble également important d'insister sur la nécessité de rester imaginatif et de travailler avec les services pour maîtriser les comptes de la Ville et conserver une marge de manœuvre pour poursuivre le développement de la Ville.

M. LAVENET précise qu'il ne peut qu'abonder dans le sens des bonnes intentions exprimées. Toutefois, pour être rigoureux, il précise qu'il faudrait prendre en compte le niveau de la dette recouvrable dans le calcul du ratio de désendettement.

Mme DUPONT précise que les formules de calcul sont établies par la DGFIP au plan national et servent de référence pour les comparaisons entre collectivités.

M. PHELIPPEAU précise que les services ont fait de gros efforts sur le chapitre 011. Il précise que les services se sont investis de manière conséquente, notamment le service enfance qui aura moins de marge de manœuvre que les années passées.

M. le Maire précise sur ce point que les éléments seront restitués aux services.

M. SANCEREAU précise que s'il constate une diminution des montants proposés au vote par rapport au niveau voté l'année passée (- 10 % sur certaines lignes), il se préoccupe de l'écart avec le niveau de réalisation. Il ne faudrait pas que certains postes fassent l'objet d'un rééquilibrage en cours d'année. Il exprime également ses préoccupations sur certains postes ou certains choix (Tintamarre, service culture, emploi à temps plein sur la biodiversité). Un travail peut être fait pour obtenir de réelles économies en section de fonctionnement. Il précise également que l'opposition se préoccupe des chiffres présentés lors du débat sur les orientations budgétaires qui font passer la capacité de désendettement de 3,7 à 6,7 années. Enfin, il précise que le groupe d'opposition demande que les impôts ne soient pas augmentés et que la gratuité pour les TAP soit maintenue. A ce sujet, il se dit surpris que les familles ne soient pas consultées sur ce projet.

M. SCHMITTER confirme ce qui a été redit sur le travail qui a été fait pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Il explique que l'on peut toujours mieux faire, tout en insistant sur le fait que la majorité municipale assume ses choix politiques.

M. GARNAUD insiste sur le fait que toutes les commissions se sont réunies pour pouvoir, ligne par ligne, étudier les économies envisageables, à 500 € près. Tout a été questionné, le travail sera constant et les choix politiques seront assumés.

Mme DUPONT explique que les choix sont politiques mais qu'il est peu cohérent de dire qu'il faut faire des économies tout en réclamant qu'un service demeure gratuit même si ce service est toujours financé par l'Etat et la CAF.

M. le Maire revient sur la discussion relative au ratio de désendettement. Il explique que cette valeur agrège deux paramètres : la CAF brute et le montant de la dette. Ainsi, ce ratio varie en fonction des investissements effectués, comme la salle de gymnastique en 2017. Il ajoute qu'il était admis que le ratio de 3 années était artificiellement bas dans la mesure où les investissements importants n'étaient pas réalisés. Il conclut en expliquant que, théoriquement, un ratio inférieur à 10 ans est jugé comme bon. S'il est inférieur à 8 ans, il est très bon. Ainsi, le ratio de 6 ans présenté paraît tout à fait acceptable.

En réponse à Mme DUPONT, M. SANCEREAU explique qu'il n'y a rien d'incohérent sur le dossier des TAP. Il précise que la Ville doit faire des économies sans alourdir les charges des familles avec de nouvelles taxes sur des prestations de ce style.

M. SANCEREAU pose la question des montants importants des dépenses imprévues en sections de fonctionnement et d'investissement.

M. MENARD explique que ces dépenses imprévues correspondent à des lignes que la Ville souhaite conserver en réserve pour le fonds de roulement, et donc, ne pas dépenser.

M. MENARD expose ensuite les principaux postes en investissement pour l'année 2018 :

- Montant total des investissements prévus : 2.345.000 € dont :
 - ➔ Dont Ecole JOUBERT : 600.000 €
 - ➔ Dont Rue du Vieux Pont : 356.000 €
 - ➔ Dont Etage de la Mairie : 100.000 €
 - ➔ Dont Ex. local du Camping : 115.000 €
 - ➔ Dont Etudes et investissements dans les services : 185.000 €
 - ➔ Dont Réserve financière : 855.000 €.

M. le Maire précise que les travaux envisagés sur l'ancien local du camping permettront au club de canoé de s'y installer. Cela permettra de libérer le local actuel afin que le club de foot et le club d'athlétisme puissent bénéficier de vestiaires et de salles de convivialité. Cette opération globale est phasée dans le temps. M. le Maire ajoute que cette opération constitue une bonne nouvelle pour les associations sportives de la Ville, notamment le football féminin.

M. le Maire laisse la parole aux conseillers municipaux pour commenter la proposition de budget 2018 en section d'investissement.

M. LAVENET regrette que les tableaux fournis dans le fascicule diffèrent de ceux présentés par M. MÉNARD en séance de conseil municipal. Sur le fond, il demande des précisions sur la nature des investissements au sein de l'opération Voirie (554.000 €, dont 356.000 € pour la rue du Vieux Pont). Il suggère également de réfléchir à la rénovation du plafond de la salle du conseil municipal, dont la dernière réfection remonte à 1986.

M. DAVY précise qu'il s'agit d'une bonne remarque, mais aussi, d'une nouvelle dépense.

M. LAVENET demande si les travaux du Conseil des Sages, au sujet du Parc de la Deniserie, seront suivis. Il demande si les propositions faites ont été sélectionnées.

M. MENARD répond qu'une enveloppe totale de 180.000 € a été allouée pour ce projet, sur 3 années. Sur 2016, les 60.000 € ne sont pas affectés exclusivement au Conseil des Sages.

M. LAVENET s'interroge sur les 169.000 € inscrits pour la salle de Gymnastique, alors que les travaux sont terminés.

M. DAVY répond qu'il s'agit de restes à réaliser sur les travaux, notamment dans la salle existante « Nicole ABARD ».

M. LAVENET s'interroge sur les 252.000 € inscrits pour la Barretièrre alors qu'un opérateur privé est responsable de l'opération.

M. CHAZOT répond que l'opérateur « Foncier Aménagement » aura l'obligation de réaliser des aménagements à l'extérieur du lotissement (Voirie, calibrage de la voie de la Barretièrre, réseau électrique, aménagement de l'entrée de l'opération...). En outre, la Ville récupèrera 138.000 € de la part de cet opérateur. En outre, M. CHAZOT précise que sont inscrits en 2018 des travaux sur l'avenue Jean ROBIN ainsi que divers travaux de mise en sécurité et en accessibilité, ou des aménagements connexes en zones 20 et 30.

M. SANCEREAU prend note de la sécurisation de l'avenue Jean ROBIN pour 2018. En outre, il s'interroge sur une dépense de 41.800 € sur des panneaux de signalétique en entrée de ville.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un projet de réhabilitation de la signalétique en concertation avec l'association des Commerçants et les opérateurs touristiques pour améliorer l'attractivité de la Ville.

M. SANCEREAU s'interroge sur 17.500 € inscrits pour l'environnement.

M. MENARD explique qu'il s'agit de crédits non utilisés depuis quelques années. Ils sont fléchés en 2018 sur la mise en place d'une signalétique sur l'estuaire du Layon, notamment.

M. SANCEREAU précise que, d'une façon globale, le groupe d'opposition déplore qu'il n'ait pas été retenu dans le budget 2018 des crédits pour le réaménagement de l'ancien M. BRICOLAGE et de l'ancien siège de la CCLL, notamment pour prendre en compte les besoins résidentiels et de séniors. Dans un sens opposé à cette orientation, il note 17.000 € d'investissement sur l'ancien M. BRICOLAGE.

Il ajoute que dans un avenir proche des investissements importants devraient être réalisés, comme la route de la Bourgonnière, compte tenu de l'augmentation de la population, ou la construction d'une salle des fêtes ou de réception de moyenne jauge.

M. le Maire interroge M. SANCEREAU sur la question de savoir si ces investissements pourraient être faits sans augmenter les impôts et sans s'endetter.

M. SANCEREAU répond que ces investissements seraient envisageables en baissant simplement le niveau des dépenses de fonctionnement.

M. le Maire précise que certaines dépenses, comme 80.000 € pour l'informatique, peuvent paraître surprenantes. Il explique cependant que ces crédits visent à répondre aux besoins des services pour faciliter leur travail, en accompagnement des efforts budgétaires demandés et pour améliorer les conditions de travail. Quant à l'ancien M. BRICOLAGE, l'ancien siège de la CCLL et la salle de spectacle, M. le Maire précise que ces opérations ne figureraient pas dans le programme politique sur lequel la majorité municipale a été élue. Ce programme contenait cependant l'école JOUBERT et la rue du Vieux Pont, qui seront réalisés.

M. DESCHAMPS interpelle M. SANCEREAU en précisant que si la Ville augmentait les investissements, elle augmenterait également les impôts, tout en diminuant la CAF nette. Ainsi, d'année en année, le report en fonctionnement baisserait et le ratio de désendettement se détériorerait. Cette mécanique n'est pas à prendre à la légère. Il s'agit d'un principe de réalité alors qu'il y a un an, il pouvait être reproché par l'opposition de ne pas assez investir.

M. SANCEREAU explique qu'il ne parle pas de dépenses à tout va. Il rappelle que si la Ville réduisait son fonctionnement de 50.000 € à 100.000 € sur une année, elle pourrait investir davantage.

M. MENARD rappelle que des crédits sont prévus pour des études sur de nouveaux projets et pour anticiper des projets futurs comme le cinéma, la Halle des Mariniers, la médiathèque ou la ludothèque.

Mme CANTE exprime sa satisfaction d'entendre que l'opposition se prononcerait en faveur de la mise en place d'une salle de spectacle de moyenne jauge. Elle explique qu'après avoir soutenu ce besoin, l'opposition se prononcerait probablement en faveur des projets culturels de la Ville.

M. LAVENET répond que l'opposition ne partage pas la même vision sur la culture que Mme CANTE. Pour le reste, il demande à M. MENARD s'il pourrait accéder au PPI de la Ville.

M. MENARD répond que le travail sur le PPI est d'actualité et que cela sera possible.

Mme DUPONT souhaite insister sur le montant important et ambitieux des investissements, dans la mesure où la Ville s'efforce de trouver le bon rythme et le bon compromis pour rester prudente. La Ville ne peut pas tout faire et fait des choix, mais faire plus serait déraisonnable.

M. le Maire remercie le conseil municipal et propose de passer au vote.

M. MENARD rappelle que le budget 2018 a été examiné en commission des Finances le 12.02.2018.

La balance générale s'équilibre en Fonctionnement et en Investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	9 516 627.16 €	9 516 627.16 €
INVESTISSEMENT	5 449 018.05 €	5 449 018.05 €

Monsieur MÉNARD rappelle le projet de budget 2018, comparativement à 2017, chapitre par chapitre.

L'opposition précise ses intentions concernant le vote du budget 2018 :

- En section de fonctionnement, l'opposition votera en faveur du budget à l'exception des chapitres 011, 012 et 65 sur lesquels elle votera contre.
- En section d'investissement, et compte-tenu du fait qu'à compter de 2018, le budget d'investissement est voté par chapitre comptable et non plus par opération budgétaire, l'opposition votera en faveur du budget tout en précisant, pour information, son opposition sur les opérations 187 « Environnement » et 196 « Ex.-Mr. Bricolage ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Présentation pour vote :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	INTITULE	MONTANT	VOTE
*011	Charges à caractère général	1 733 560.00	6 contre : JC Sancereau, A Maingot, G Lagadec, B Limousin, F Dhommé, V Lavenet
*012	Charges de personnel	4 179 119.23	
*014	Atténuations de produits	2 800.00	Unanimité
*65	Autres charges de gestion courante	784 950.60	6 contre : JC Sancereau, A Maingot, G Lagadec, B Limousin, F Dhommé, V Lavenet
*656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		Unanimité
*66	Charges financières	99 000.00	Unanimité
*67	Charges exceptionnelles	10 000.00	Unanimité
*68	Dotations provisions semi-budgétaires		Unanimité
*022	Dépenses imprévues	500 000.00	Unanimité
*023	Virement à la section d'investissement	2 008 797.33	Unanimité
*042	Opération d'ordre entre sections	198 400.00	Unanimité
*043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		Unanimité
TOTAL DF		9 516 627.16	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAP.	INTITULE	MONTANT	VOTE
*002	Résultat reporté	1 927 910.59	Unanimité
*013	Atténuations de charges	162 750.00	Unanimité
*70	Produits des services	973 377.00	Unanimité
*73	Impôts et taxes	3 851 056.57	Unanimité
*74	Dotations et participations	2 156 500.00	Unanimité

*75	Autres produits de gestion courante	332 033.00	Unanimité
*76	Produits financiers		
*77	Produits exceptionnels	3 000.00	Unanimité
*78	Reprises de provisions semi-budgétaires		
*042	Opération d'ordre entre sections	110 000.00	Unanimité
*043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		
TOTAL RF		9 516 627.16	

SECTION D'INVESTISSEMENT – Présentation pour vote :

Comme indiqué plus haut, il est précisé que, malgré leur vote favorable sur le chapitre 20 des dépenses d'investissement, les membres de l'opposition (JC SANCEREAU, A MAINGOT, G LAGADEC, B LIMOUSIN, F DHOMMÉ, V LAVENET) expriment leur désaccord sur les opérations n°187 et 196.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAP.	INTITULE	RAR 2017	PROPOSITIONS 2018	TOTAL BP 2018	VOTE
*001	Déficit d'investissement reporté		1 317 737.09	1 317 737.09	Unanimité
*010	Stocks				Unanimité
*20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 797,00	400 460,00	420 257,00	Unanimité
*204	Subventions d'équipement versées	28 544,53	27 500,00	56 044,53	Unanimité
*21	Immobilisations corporelles	312 529,10	2 753 750,33	3 066 279,43	Unanimité
*22	Immobilisations reçues en affectation				Unanimité
*23	Immobilisations en cours		26 350,00	26 350,00	Unanimité
*10	Dotations, fonds divers et réserves				Unanimité
*13	Subventions d'investissements				Unanimité
*16	Emprunts et dettes assimilés		406 000,00	406 000,00	Unanimité
*18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				Unanimité
*26	Participation et créances rattachées				Unanimité
*27	Autres immobilisations financières				Unanimité
*020	Dépenses imprévues		20 000,00	20 000,00	Unanimité
*45	Opérations pour comptes de tiers				Unanimité
*040	Opérations entre section		110 000,00	110 000,00	Unanimité
*041	Opérations patrimoniales		26 350,00	26 350,00	Unanimité
TOTAL DI		360 870,63	5 088 147,42	5 449 018,05	

Réserves sur opérations

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAP.	INTITULE	RAR 2017	PROPOSITIONS 2018	TOTAL BP 2018	VOTE
*010	Stocks				Unanimité
*13	Subventions d'investissement reçues (hors 138)	784 936.15	300 863.00	1 085 799.15	Unanimité
*16	Emprunts et dettes assimilées (Hors 165)		550 000.00	550 000.00	Unanimité

*20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				Unanimité
*204	Subventions d'équipement versées				Unanimité
*21	Immobilisations corporelles				Unanimité
*22	Immobilisations reçues en affectation				Unanimité
*23	Immobilisations en cours				Unanimité
*10	Dotations fonds divers et réserves	238 654.25	548 000.00	786 654.25	Unanimité
*1068	Excédent de fonctionnement capitalisés		655 017.32	655 017.32	Unanimité
*138	Subventions d'investissement non transférables				Unanimité
*165	Dépôts et cautionnements reçus				Unanimité
*18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				Unanimité
*26	Participation et créances rattachées				Unanimité
*27	Autres immobilisations financières				Unanimité
*024	Produits des cessions d'immobilisations		138 000.00	138 000.00	Unanimité
*45	Opérations pour comptes de tiers				Unanimité
*21	Virement de la section de fonctionnement		2 008 797.33	2 008 797.33	Unanimité
*040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		198 400.00	198 400.00	Unanimité
*041	Opérations patrimoniales		26 350.00	26 350.00	Unanimité
TOTAL RI		1 023 590.40	4 425 427.65	5 449 018.05	

SECTION D'INVESTISSEMENT – Présentation des opérations pour information :

CODE OP	LIBELLE OPERATION	DÉPENSES AVEC RAR 2017	RECETTES AVEC RAR 2017
*011	Réserves foncières	32 962,53	
*012	Eglise Saint Maurille	37 680,00	
*019	Complexe Sportif	17 643,06	
*042	Espaces verts	93 351,22	
*048	Voirie	554 154,95	80 000,00
*053	Camping	115 000,00	71 750,00
*064	EM Petit Prince	20 207,70	
*067	G.S. JOUBERT	605 720,00	565 491,00
*071	Parkings		5 400,00
*081	Piscine	6 042,30	30 000,00
*082	Gymnase	1 050,00	
*091	Hôtel de Ville	93 157,18	20 000,00
*095	Maison des Associations	3 938,94	
*101	Bibliothèque	4 200,00	
*102	Salle Calonna	11 000,00	
*108	Centre des Goulidons	59 888,13	33 345,00
*111	CTM	2 800,00	
*117	Halle des Mariniers	6 700,00	

*124	Cimetière	35 712,50	
*125	Bâtiments communaux	23 100,00	
*138	Cinéma	5 120,00	
*139	Parcs de jeux	30 000,00	
*141	Communication	41 800,00	
*144	Ferme du désert	5 000,00	
*148	Halte Garderie	2 700,00	
*151	Eclairage public	48 440,47	
*160	Trésor Public	1 500,00	
*165	Maison de l'Enfance	19 988,32	
*179	Salle de Gymnastique	169 705,24	631 000,00
*184	Parc de la Deniserie	79 295,13	
*186	Equipements culturels	2 400,00	
*187	Environnement	17 500,00	25 968,00
*190	Restructurat.Locaux administratifs MSAP et MDS	103 600,00	20 750,00
*195	Tour St Pierre	25 764,60	13 441,15
*196	EX-Mr Bricolage	17 000,00	
*197	Chapelle Sainte Barbe des Mines	10 200,00	0,00
*198	Plan local d'urbanisme	20 000,00	
*199	Opération Carnot-Fleury	12 000,00	
*200	Salle Jeanne d'arc	23 000,00	
*201	Opération Barretièrre	252 000,00	138 654,00
*202	Dépannages imprévus	20 000,00	
*203	Etudes prospectives diverses	50 000,00	
*204	Manifestations	1 500,00	
*205	Illuminations de Noël	4 000,00	
*206	Réserve financière	855 758,69	
Total général		3 542 580,96	1 635 799,15

2018 – 23 - BUDGET VILLE : Emprunt 2018

Sur proposition de M. Hervé MENARD, adjoint délégué aux finances ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12.02.2018 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 550.000 euros, destiné à financer l'opération de rénovation de l'école JOUBERT aux conditions suivantes :
 - o Montant : 550.000 € ;
 - o Taux fixe : 1,10 % ;
 - o Durée : 15 ans ;
 - o Périodicité : Trimestrielle ;
 - o Remboursement : Amortissement constant ;
 - o Frais dossier : 0,10 % du montant emprunté ;
- **PREND** l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;

- **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à M. Philippe MENARD, Maire, ou à M. Hervé MENARD, adjoint délégué aux finances, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 24 - BUDGET VILLE : Ouverture d'une ligne de trésorerie 2018

Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, explique au conseil municipal qu'en raison de l'attente du versement du FCTVA 2017 (212.500 €), FCTVA 2018 (462.800 €) et des subventions attribuées pour la construction de la nouvelle salle de Gymnastique (631.000 €), il propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 500.000 € sur l'année 2018.

Après avis de la commission des finances du 12.02.2018, il propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 500.000 € dans les conditions suivantes :

- Montant : 500.000 € ;
- Durée : 12 mois ;
- Taux Fixe : 0,30 % ;
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle ;
- Frais de dossier : Néant ;
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant emprunté (500 €) ;
- Commission de gestion : Néant ;
- Commission de mouvement : Néant ;
- Commission de non utilisation : Néant.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'AUTORISER** M. le Maire, ou M. Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, à signer le contrat de ligne de trésorerie aux conditions énoncées ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 25 - BUDGET VILLE : Admission de créances éteintes

Monsieur Hervé MENARD, adjoint chargé des Finances, explique que Madame le Receveur-Percepteur a réalisé un état des recettes non recouvrées par la commune sur le budget Ville.

Ces créances non recouvrées peuvent être, soit admises en non-valeur, ce qui n'empêchent nullement qu'elles fassent l'objet d'un encaissement dans quelques années, soit éteintes et en l'occurrence définitivement irrécouvrables.

Les recettes non recouvrées à ce jour pour l'année 2018 sont réparties comme suit :

- Admissions en non-valeur : 0 €
- Créances éteintes : 263,10 €

Vu le dossier relatif aux produits non recouvrables transmis par Madame le Receveur-Percepteur pour les créances éteintes de ces produits,

Considérant que ces créances éteintes sont proposées en raison de l'impossibilité totale de recouvrer ces sommes,

Monsieur Hervé MENARD propose au Conseil Municipal :

- **D'ETEINDRE** la recette irrécouvrable du budget Ville s'élevant à 263,10 € (Article 6542).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 26 - BUDGET VILLE : Remise gracieuse

Monsieur Hervé MENARD, adjoint chargé des Finances, rappelle que les dérogations aux tarifs municipaux votés doivent être approuvées par le Conseil municipal.

A ce sujet, il explique que M. & Mme P. F.-M. domicilié à Denée ont fréquenté le Centre de Loisirs Les Goulidons en août 2016 pour deux séjours courts pour leurs enfants G. et M. .

Une aide de la CAF (VACAF) de 135,69 € par enfant devait leur être accordée, soit la somme de 271,38 €. La déclaration à la CAF par les agents de la Ville n'ayant pas été faite dans les délais et ne pouvant être rétroactive, l'aide VACAF n'a pu leur être allouée.

M et Mme P. sollicite une remise gracieuse.

Considérant que les services n'ont pas effectué à temps la déclaration CAF permettant à la famille de bénéficier d'une aide financière, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'ACCORDER** une remise gracieuse à M. & Mme P. ;
- **DE PRÉCISER** que la facture émise pour un montant de 387,70 € sera réduite de 271,38 € (solde restant à charge pour la famille 116.32 €).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 27 - BUDGET VILLE : Complément – Adhésions aux organismes 2018

Monsieur Hervé MENARD, adjoint délégué aux finances, rappelle la délibération n°2018-02 du 26.01.2018 portant adhésion à différents organismes. Il explique qu'il propose d'ajouter à la liste l'adhésion au FREDON-FGDON dont la cotisation s'élève à 0,25 € par habitant.

Les années antérieures cette participation était imputée à la rubrique des subventions municipales.

M. MENARD propose d'adopter la liste corrigée comme suit :

Les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2018.

CONCOURS DIVERS	Versé 2017	Estimation 2018
ANDES (association nationale des élus en charge du sport)	225,00 €	- €
ASSOCIATION FRANCAISE CONSEIL DES COMMUNES ET REGIONS D'EUROPE	566,00 €	- €
Société Protectrice des Animaux	2 015,70 €	2 025,00 €
CONSERVATOIRE DES Espaces Naturels Sensibles	300,00 €	300,00 €
ASSOCIATION DES MAIRES 49	2 373,53 €	2 423,23 €
SOUSCRIPTION POLE MARCHES PUBLICS	350,00 €	380,00 €
ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE	624,61 €	
FEDERATION DES VILLES et CONSEIL DES SAGES	490,00 €	490,00 €
ANEV (association nationale des élus de la vigne et du vin)	320,00 €	- €

FONDATION DU PATRIMOINE	300,00 €	350,00 €
HISTOIRE DES COTEAUX DE LOIRE ET DU MAINE	20,00 €	20,00 €
Souscription pour ouvrage HISTOIRE DES COTEAUX DE LOIRE	80,00 €	- €
Conseil Architecture Urbanisme Environnement 49	668,60 €	700,00 €
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	400,00 €	- €
ANJOU PAJ Vacances	100,00 €	100,00 €
France bénévolat		80,00 €
CAC Athlétisme - EKIDEN	99,00 €	100,00 €
FREDON-FGDON	1 650 €	1671,50 €
TOTAL	10 582,44 €	8639,73 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 28 - BUDGET ASSAINISSEMENT : Compte de gestion 2017

Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Comptable Public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 ;

Considérant l'identité en valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 29 - BUDGET ASSAINISSEMENT : Compte administratif 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire.

Après avoir rappelé le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, il prend connaissance du compte administratif dont les résultats peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent (+) / Déficit (-)		Excédent (+) / Déficit (-)		Excédent (+) / Déficit (-)	
RESULTATS REPORTES DE L'EXERCICE ANTERIEUR						
RESULTATS REPORTES	0.00 €	102 644.45 €	17 040.90 €	0.00 €	17 040.90 €	102 644.45 €
	102 644.45 €		-17 040.90 €		85 603.55 €	
RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017						
Opérations de l'exercice	501 282.39 €	627 233.05 €	415 612.82 €	294 880.63 €	916 895.21 €	922 113.68 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	125 950.66 €		-120 732.19 €		5 218.47 €	
TOTAUX	501 282.39 €	729 877.50 €	432 653.72 €	294 880.63 €	933 936.11 €	1 024 758.13 €
RESULTAT DE CLÔTURE	228 595.11 €		-137 773.09 €		90 822.02 €	
RESULTATS DEFINITIFS						
Restes à Réaliser	0.00 €	0.00 €	31 679.35 €	43 654.00 €	31 679.35 €	43 654.00 €
TOTAUX CUMULES	501 282.39 €	729 877.50 €	464 333.07 €	338 534.63 €	965 615.46 €	1 068 412.13 €
RESULTATS DEFINITIFS	228 595.11 €		-125 798.44 €		102 796.67 €	

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec ledit compte administratif ;

Il est proposé au conseil municipal, en l'absence du Maire et de Madame Stella DUPONT, Maire et ordonnateur jusqu'à la date d'élection de M. Philippe MÉNARD en tant que Maire le 10.07.2017 :

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ADOPTER** les résultats du Compte Administratif 2017 tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 30 -BUDGET ASSAINISSEMENT : Affectation des résultats 2017
--

Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation du Compte Administratif du budget annexe Assainissement 2017 ;

Constatant les résultats du Compte Administratif exposés ci-dessous :

Résultats en section d'exploitation :

- Au titre des exercices antérieurs :
 - (A) Excédent (+) / Déficit (-) : + 102.644,45 €
- Au titre de l'exercice arrêté :
 - (B) Excédent (+) / Déficit (-) : + 125.950,66 €
- Soit un résultat à affecter (si > 0) :
 - (C) A+B : + 228.595,11 €

Pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 172.670,69 €.

Résultats en section d'investissement :

- Déficit de la section d'investissement (D 001 / Besoin de financement) :
 - Solde d'exécution d'investissement : - 137.773,09 €
- La capacité de financement consécutive aux restes à réaliser :
 - Solde des RAR d'investissement : + 11.974,65 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AFFECTER** 125.798,44 € en section d'investissement et d'ouvrir un crédit à cet effet à l'article 1068 au budget primitif 2018 ;
- **DE DIRE** que le résultat définitif de 102.796,67 € sera reporté en R002 au budget primitif 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 31 - BUDGET ASSAINISSEMENT : Budget primitif 2018

Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, présente le budget primitif Assainissement 2018 et les principales opérations programmées.

Sur ce point, M. LAVENET s'interroge sur la nature des mesures effectuées par les équipements de mesure des temps de surverse.

M. DAVY précise qu'il s'agit d'équipement permettant de mieux connaître les caractéristiques des surverses lors d'évènements pluvieux, pour permettre d'orienter les futurs choix techniques.

Pour le reste, M. MENARD précise que le budget a été examiné en commission des Finances le 12.02.2018.

La balance générale s'équilibre en exploitation et en investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
EXPLOITATION	707 796.67 €	707 796.67 €
INVESTISSEMENT	842 001.80 €	842 001.80 €

Monsieur Hervé MÉNARD présente le budget 2018, comparativement à 2017, chapitre par chapitre.

DEPENSES D'EXPLOITATION			
CHAP.	INTITULE	MONTANT	VOTE
*011	Charges à caractère général	207 950.00	UNANIMITE
*012	Charges de personnel	16 000.00	UNANIMITE
*014	Atténuations de produits		UNANIMITE
*65	Autres charges de gestion courante		UNANIMITE
*66	Charges financières	84 000.00	UNANIMITE
*67	Charges exceptionnelles	1 000.00	UNANIMITE
*68	Dotations provisions semi-budgétaires		UNANIMITE
*69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		UNANIMITE
*022	Dépenses imprévues	5 000.00	UNANIMITE
*023	Virement à la section d'investissement	149 846.67	UNANIMITE
*042	Opération d'ordre entre sections	244 000.00	UNANIMITE
*043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		UNANIMITE
TOTAL		707 796.67	
RECETTES D'EXPLOITATION			
CHAP.	INTITULE	MONTANT	VOTE
*002	Résultat reporté	102 796.67	UNANIMITE
*013	Atténuations de charges		UNANIMITE
*70	Ventes produits fabriqués, prestations	477 000.00	UNANIMITE
*73	Produits issus de la fiscalité		UNANIMITE
*74	Subventions d'exploitation		UNANIMITE
*75	Autres produits de gestion courante		UNANIMITE
*76	Produits financiers		UNANIMITE
*77	Produits exceptionnels		UNANIMITE
*78	Reprises de provisions et dépréciations		UNANIMITE
*042	Opération d'ordre entre sections	128 000.00	UNANIMITE
*043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section		UNANIMITE
TOTAL		707 796.67	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAP.	INTITULE	RAR 2017	PROPOSITIONS 2018	TOTAL BP 2018	VOTE
*001	Déficit d'investissement reporté		137 773.09	137 773.09	UNANIMITE
*20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 140.00	70 000.00	81 140.00	UNANIMITE
*21	Immobilisations corporelles	20 539.35	289 549.36	310 088.71	UNANIMITE

*22	Immobilisations reçues en affectation				UNANIMITE
*23	Immobilisations en cours				UNANIMITE
*10	Dotations, fonds divers et réserves				UNANIMITE
*13	Subventions d'investissements				UNANIMITE
*16	Emprunts et dettes assimilés		185 000.00	185 000.00	UNANIMITE
*18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				UNANIMITE
*26	Participation et créances rattachées				UNANIMITE
*27	Autres immobilisations financières				UNANIMITE
*020	Dépenses imprévues				UNANIMITE
*45	Opérations pour comptes de tiers				UNANIMITE
*040	Opérations entre section		128 000.00	128 000.00	UNANIMITE
*041	Opérations patrimoniales				UNANIMITE
TOTAL DI		31 679.35	810 322.45	842 001.80	

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAP.	INTITULE	RAR 2017	PROPOSITIONS 2018	TOTAL BP 2018	VOTE
*13	Subventions d'investissement reçues	12 344.00		12 344.00	UNANIMITE
*16	Emprunts et dettes assimilées (Hors 165)		261 202.69	261 202.69	UNANIMITE
*20	Immobilisations incorporelles				UNANIMITE
*21	Immobilisations corporelles				UNANIMITE
*22	Immobilisations reçues en affectation				UNANIMITE
*23	Immobilisations en cours				UNANIMITE
*10	Dotations fonds divers et réserves	31 310.00	17 500.00	48 810.00	UNANIMITE
*106	Excédent de fonctionnement capitalisés		125 798.44	125 798.44	UNANIMITE
*165	Dépôts et cautionnements reçus				UNANIMITE
*18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				UNANIMITE
*26	Participation et créances rattachées				UNANIMITE
*27	Autres immobilisations financières				UNANIMITE
*45	Opérations pour comptes de tiers				UNANIMITE
*021	Virement de la section de fonctionnement		149 846.67	149 846.67	UNANIMITE
*040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		244 000.00	244 000.00	UNANIMITE
*041	Opérations patrimoniales				UNANIMITE
TOTAL RI		43 654.00	798 347.80	842 001.80	

2018 – 32 - BUDGET LOTISSEMENT DU PORTAIL DE PIERRE : Compte de gestion 2017

Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Comptable Public et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 ;

Considérant l'identité en valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Receveur ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 33 - BUDGET LOTISSEMENT DU PORTAIL DE PIERRE : Compte administratif 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire.

Après avoir rappelé le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, il prend connaissance du compte administratif dont les résultats peuvent se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Excédent (+) / Déficit (-)		Excédent (+) / Déficit (-)		Excédent (+) / Déficit (-)	
RESULTATS REPORTEES DE L'EXERCICE ANTERIEUR						
RESULTATS REPORTEES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	0.00 €		0.00 €		0.00 €	
RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017						
Opérations de l'exercice	86 500.00 €	92 520.57 €	27 320.57 €	0.00 €	113 820.57 €	92 520.57 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 020.57 €		-27 320.57 €		-21 300.00 €	
TOTAUX	86 500.00 €	92 520.57 €	27 320.57 €	0.00 €	113 820.57 €	92 520.57 €
RESULTAT DE CLÔTURE	6 020.57 €		-27 320.57 €		-21 300.00 €	
RESULTATS DEFINITIFS						
Restes à Réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	86 500.00 €	92 520.57 €	27 320.57 €	0.00 €	113 820.57 €	92 520.57 €
RESULTATS DEFINITIFS	6 020.57 €		-27 320.57 €		-21 300.00 €	

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec ledit compte administratif ;

Il est proposé au conseil municipal, en l'absence du Maire et de Madame Stella DUPONT, Maire et ordonnateur jusqu'à la date d'élection de M. Philippe MÉNARD en tant que Maire le 10.07.2017 :

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **D'ADOPTER** les résultats du Compte Administratif 2017 tels que résumés ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 34 - BUDGET LOTISSEMENT DU PORTAIL DE PIERRE : Affectation des résultats 2017

Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du Compte Administratif du budget annexe Lotissement du Portail de Pierre 2017 ;

Constatant les résultats du Compte Administratif exposés ci-dessous :

Résultats en section de fonctionnement :

- Au titre des exercices antérieurs :
 - (A) Excédent (+) / Déficit (-) : 0,00 €
- Au titre de l'exercice arrêté :
 - (B) Excédent (+) / Déficit (-) : 6.020,57 €
- Soit un résultat à affecter (si > 0) :
 - (C) A+B : 6.020,57 €

Pour mémoire, le montant du virement à la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 0,00 €

Résultats en section d'investissement :

- Déficit de la section d'investissement (D 001 / Besoin de financement) :
 - Solde d'exécution d'investissement : -27.320,57 €
- Le besoin de financement consécutif aux restes à réaliser :
 - Solde des RAR d'investissement : 0,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'AFFECTER** 0 € en section d'investissement ;
- **DE REPORTER** l'excédent de fonctionnement de 6.020,57 € en R002 au budget primitif 2018 ;
- **DE REPORTER** le déficit d'investissement de 27.320,57 € en D001 au budget primitif 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 35 - BUDGET LOTISSEMENT DU PORTAIL DE PIERRE : Budget primitif 2018

Monsieur Hervé MÉNARD, adjoint délégué aux finances, explique qu'à la suite du rapport sur les orientations budgétaires présenté au cours de la séance du 22.01.2018 , il convient de procéder au vote du budget annexe primitif 2018 du lotissement du Portail de Pierre.

Celui-ci a été examiné en commission des Finances le 12.02.2018.

La balance générale s'équilibre en Fonctionnement et en Investissement comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	36.130,57 €	36.130,57 €
INVESTISSEMENT	27.320,57 €	27.320,57 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 36 - DSIL 2018 : demande de subvention pour l'aménagement de locaux administratifs

Monsieur Pierre DAVY, adjoint délégué aux bâtiments, rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2017-31 du 2 mars 2017 portant demande de subvention au titre du programme de travaux d'aménagement de locaux administratifs au 1^{er} étage de la Mairie, au-dessus des bureaux du Centre Communal d'Action Sociale.

Une subvention DETR a été obtenue en 2017 à hauteur de 25 % de 195 000 € HT soit 48 750 €. En 2018, une 1^{ère} tranche de travaux va être engagée, dont des travaux de rénovation thermique (33 900 €) et de mise en accessibilité (8 700 €) éligibles également à la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (grandes priorités).

Monsieur DAVY propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le programme de la 1^{ère} tranche,
- **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Public Local,
- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement suivant :

Montant de la dépense HT	99 800 €
Détail des recettes :	
- Subvention sollicitée au titre du FSIL (60 % de 42 600 €)	25 560 €
- Subvention déjà obtenue au titre de la DETR 2017 – 25 %	24 950 €
- Autofinancement ou emprunt)	49 290 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 37 - DETR 2018 : Demande de subvention pour la 2^{ème} tranche JOUBERT

Monsieur Pierre DAVY, adjoint délégué aux bâtiments, rappelle la délibération n°2017-67 du 6 avril 2017 par laquelle le Conseil Municipal sollicitait une subvention au titre de la DETR en 2017 sur deux tranches opérationnelles de travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire Joubert.

Il indique qu'en 2017, seuls les travaux de la première tranche (sous-projets : rénovation thermique, mise en accessibilité, préau et aménagements extérieurs) ont fait l'objet d'une subvention DETR de 204 279 € au taux de 25 %. En conséquence, il propose :

- **DE SOLLICITER** en 2018 une subvention DETR au taux de 35 % sur les travaux de la 2^{ème} tranche de mise en accessibilité, d'aménagements extérieurs et de sécurisation. Ces travaux sont estimés à 453 455,26 € HT ;
- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement suivant :

	Rénovation thermique, transition énergétique	Mise en accessibilité, préau, aménagements extérieurs, sécurisation	TOTAL (HT)
FSIL	216 122,29 €	48 745,71 €	264 868,00 €
DETR 2017	166 199,02 €	38 079,98 €	204 279,00 €
Demande de subvention DETR 2018	120 745,80 €	37 963,54 €	158 709,34 €
SIEML – Programme FIPEE 21	135 683,00 €		135 683,00 €
ADEME	44 055,00 €		44 055,00 €
Région des Pays de la Loire	75 450,00 €	30 812,00 €	106 262,00 €
Certificat Économies d'Énergie	4 000,00 €		4 000,00 €
Réserve parlementaire		11 000,00 €	11 000,00 €
Fonds de concours Communauté de Communes Loire Layon		33 936,00 €	33 936,00 €
Autofinancement ville ou emprunt	301 496,74 €	107 580,18 €	409 076,92 €
Taux d'autofinancement	28%	35%	30%
Total	1 063 751,85 €	308 117,41 €	1 371 869,26 €
Dont 2^{ème} tranche	344 988,00 €	108 467,26 €	453 455, 26 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 38 - DETR 2018 : Demande de subvention pour des équipements sportifs

Monsieur Pierre DAVY, adjoint délégué aux bâtiments, présente, d'une part, le projet d'aménagement de l'actuel hangar actuellement utilisé par le club de canoé kayak en vestiaires féminins de football et autres salles dédiées au sport, et d'autre part, le projet de réhabilitation du bloc sanitaire du camping actuellement désaffecté en nouvelle base de canoé. Ce projet global d'un coût prévisionnel de 192 000 € HT soit 230 400 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2018.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût total HT:	192 000 €
- DETR au taux de 35 % :	67 200 €
- Autofinancement communal ou emprunt :	124 800 €

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet prévoit un début des travaux dans le courant du 2^{ème} semestre 2018 et leur achèvement mi 2019.

M. LAVENET estime que la dépense paraît élevée, simplement pour le canoé.

M. DAVY précise que le programme global de 230.400 € TTC est dédié non seulement au Canoé, mais aussi aux vestiaires de l'équipe féminine de football et à l'athlétisme. Il explique que les installations seront mutualisables avec d'autres associations (marche nordique, LPO, etc.). En outre, une partie des installations servira de réserve pour le matériel de camping.

Monsieur DAVY propose au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER ET D'ARRETER** le programme de travaux tel que présenté,
- **D'ADOPTER** le plan de financement exposé ci-dessus,
- **DE SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 39 - JEUNESSE : Convention intercommunale

Madame Marie-Astrid Le STRAT, adjointe déléguée à la jeunesse, rappelle qu'une convention existe depuis 2007 entre les communes de Rochefort sur Loire, Denée, Saint Aubin de Luigné et Chalonnnes sur Loire pour les activités intercommunales Jeunesse. Celle-ci fût renouvelée en 2014. La commune de Chaudfondons sur Layon a émis le souhait de rejoindre les 4 communes signataires de la convention.

Madame LE STRAT explique que la convention permet à chacune des communes signataires participant aux activités intercommunales d'accueillir les jeunes de ces mêmes communes, sans distinction.

La convention formalise la volonté de ces communes de renforcer la collaboration entre leurs structures. Elle répond à une logique territoriale, aux pratiques et habitudes et besoins des jeunes de ces communes et de leurs familles.

Les objectifs principaux de la convention sont les suivants :

- Offrir aux jeunes des 5 communes les mêmes services d'accueil et de loisirs ;
- Donner aux jeunes le choix de se tourner indifféremment sur l'une des entités qui les dispense ;
- Élargir par là-même l'offre d'accueil et de loisirs et proposer des actions complémentaires et diversifiées ;
- Permettre de toucher le plus de public possible ;
- Maintenir une dynamique de réseau en réalisant des projets communs ;
- Réduire les coûts pour les entités en mutualisant et en optimisant les ressources.

Madame LE STRAT présente cette convention jointe en annexe de l'ordre du jour.

M. LAVENET explique qu'il a lu la convention et que, bien que l'idée de mutualisation lui paraisse bonne, la convention lui pose question dans la mesure où il ne sait pas comment les communes vont s'y retrouver, notamment, s'agissant des investissements.

M. le Maire explique que la convention prévoit qu'un comité soit expressément chargé du suivi de ces questions. Cela constitue une avancée par rapport à la convention précédente.

M. SCHMITTER et Mme LE STRAT précisent que la convention présentée au vote constitue un renouvellement de ce qui se pratiquait déjà, moyennant quelques mises à jour.

Madame LE STRAT propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre les communes de Rochefort sur Loire, Denée, Val du Layon, Chaudefonds sur Layon et Chalonnes sur Loire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 40 - ACCUEIL ELEVES EXTERIEURS – CONVENTION AVEC LES COMMUNES D'ORIGINE

Monsieur Jean-Michel PHELIPPEAU, conseiller municipal délégué à l'Enfance et la Famille, rappelle au Conseil Municipal sa délibération n° 2017-140 du 10 juillet 2017 fixant la participation financière des communes pour l'accueil de leurs élèves dans les écoles publiques chalonnaises pour l'année scolaire 2017-2018.

L'article L212-8 du code de l'éducation définit les modalités de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement générées par l'accueil d'enfants de plusieurs communes. Il dispose notamment que cette répartition se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

En 2017-2018, une nouvelle commune est concernée. Il s'agit de Beaucouzé dont un enfant a été affecté en classe ULIS à l'école JOUBERT. Afin de formaliser l'accord entre les deux communes Monsieur PHELIPPEAU propose :

- **D'APPROUVER** la convention présentée ;
- **D'AUTORISER** le Maire à la signer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 41 - CONVENTION CAF « MON COMPTE PARTENAIRE »

Monsieur Jean-Michel PHELIPPEAU, conseiller municipal délégué à l'Enfance et la Famille rappelle au conseil municipal que la Ville de Chalonnes sur Loire est partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et de la Prestation de Service Unique(PSU) pour le multi accueil collectif et familial.

Monsieur PHELIPPEAU explique qu'un nouveau dispositif est mis en place par la CAF afin de transmettre les données d'activités via un espace sécurisé dénommé « Mon compte Partenaire ».

La convention proposée à l'approbation du conseil municipal a pour objet de définir les modalités d'accès à ces services et est établie pour une durée d'un an, reconductible chaque année par tacite reconduction.

Monsieur PHELIPPEAU propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention présentée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 42 - OPERATION BARRETIERE : Convention de mise en viabilité de terrains et intégration dans le domaine public – La Barretière 1 / La Barretière 2

Monsieur Jacques CHAZOT, Conseiller délégué chargé de l'Aménagement et de l'Urbanisme, expose à l'Assemblée que deux conventions sont conclues entre Foncier Aménagement, lotisseur, et la Commune de Chalonnes sur Loire, pour la mise en viabilité de terrains et leur intégration dans le Domaine Public, pour les opérations d'aménagement dénommées « La Barretière 1 » et « La Barretière 2 » et sis Lieu-dit la Barretière, cadastrée sous les n°1205-1559-1561-2016-2018-1386-1392-1390 parcelles entières et 438-1206-1387 parties – section F.

A ce sujet, M. le Maire rappelle la réunion publique organisée le 31.01.2018. De nombreux habitants de la Bourgonnière y sont venus pour prendre connaissance du projet, faire un point sur la circulation globale et sur la question de la consommation des terres agricoles. M. le Maire précise qu'il s'agit du dernier lotissement prévu au PLU de Chalonnes-sur-Loire à la Bourgonnière.

M. LAVENET s'interroge sur le stationnement des véhicules.

M. CHAZOT explique que l'aménageur prévoit une trentaine de places. Il devra les matérialiser sur les espaces à classer en zone 20.

M. MORINIERE estime que par rapport au trafic actuel, la route va être juste au niveau de la circulation. Il s'interroge sur le fait de savoir si des travaux sont prévus sur la route de la Bourgonnière.

M. CHAZOT répond que la route de la Bourgonnière lui paraît assez large. Il indique que plus les voies sont larges, plus les usagers les empruntent à vive allure. Il rappelle les dispositifs, et aménagements de ralentissement contraignants qui ont dû être mis en place pour réduire les vitesses pratiquées.

M. PHELIPPEAU s'interroge sur la question de savoir si des logements sociaux en lotissements sont programmés à Chalonnes-sur-Loire.

M. CHAZOT répond qu'il n'y a pas d'autres opérations programmées pour le moment. (à terme des logements semi-collectifs pourront être construits aux Petits Fresnaies).

M. le Maire précise qu'il encourage la pratique du vélo à la Bourgonnière avec assistance électrique.

Monsieur CHAZOT, Conseiller délégué chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement, propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** lesdites conventions.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à les signer ainsi que tout document relatif à ces affaires

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 43 - CAMPING : Avis sur les tarifs 2018

Monsieur SCHMITTER, adjoint au Développement Économique et au Tourisme, rappelle que conformément au contrat de délégation de service public, le Conseil Municipal doit approuver chaque année les tarifs proposés par le délégataire. Ceux pour 2018 sont joints en annexe de la présente délibération.

Monsieur SCHMITTER propose au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les tarifs 2018 du camping, proposés par le délégataire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2018 – 44 - CULTURE : Convention de partenariat – Résidence artistique « CUCINE(S) LAB »

Madame Nathalie CANTE, adjointe déléguée à la culture, explique que dans le cadre de son projet culturel 2018, la Ville de Chalonnes-sur-Loire accueille en résidence l'artiste Floriane FACCHINI & Cie pour la mise en œuvre de la création CUCINE(S). Mme CANTE explique que ce projet se concrétise à travers un partenariat entre la Ville de Chalonnes-sur-Loire, « Les Thérèses » (Producteur de Floriane FACCHINI & Cie) et l'association La PAPERIE, Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP). Ce projet fait l'objet d'une convention définissant les modalités de mise en œuvre du partenariat (Calendrier, obligations des parties, modalités financières).

Mme CANTE présente la convention soumise à l'approbation du conseil municipal et précise que, sur un budget total de 38.880 €, la Ville de Chalonnes-sur-Loire participera à hauteur de 21.000 €.

Au nom du groupe d'opposition, M. SANCEREAU exprime son questionnement dans la mesure où les prestations ont déjà débutées. Il se demande si le conseil municipal n'est qu'une simple chambre d'enregistrement ou un organe décisionnel. Par ailleurs, il précise que le groupe d'opposition prend acte des choix culturels effectués sans les partager. Il explique que ces choix ne sont pas compris par tous. Il ne comprend pas également l'apport artistique de ces choix aux administrés. Il explique qu'il est regrettable qu'un artiste chalonnais n'ait pas été retenu du fait des choix de l'attachée culturelle. Enfin, il dénonce le coût de la convention en expliquant que cette dépense s'ajoute aux 14.000 € de subvention alloués au Tintamarre. De ce fait, il termine en expliquant que le groupe d'opposition votera contre.

M. SEILLER précise que les 14.000 € ont été alloués non au Tintamarre mais à l'espace de vie sociale.

Mme CANTE explique qu'elle est la première à regretter que la convention soit présentée alors que le travail est déjà commencé. Elle explique que cette convention tripartite nécessitait quelques échanges qui ont été rendus difficiles par la mise en place du nouveau SPA Villages en Scène au sein de la communauté de communes Loire-Layon-Aubance. Pour le reste, elle rappelle la globalité du projet culturel, avec des animations dans les quartiers bien accueillies par la population. Elle explique que si le projet peut paraître abstrait, il demeure fondé sur le principe de co-construction avec les habitants et non sur le principe de consommation culturelle. L'objectif est de permettre aux habitants de se rassembler et de toucher tous les publics. De plus, le projet actuel rejoint la thématique de la Ville. Elle propose enfin de dresser un bilan de cette action l'année prochaine.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention présentée ;
- **D'AUTORISER** le Maire à la signer.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ (6 contre JC SANCEREAU, A MAINGOT, G LAGADEC, B LIMOUSIN, F DHOMMÉ, V LAVENET).

2018 – 45 - INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT :

D 2018-03	18/01/2018	Déclaration de cession d'un fonds de commerce n°DC 049 063 18 A0001 - bien 8 place du Pilon - Vente vêtements - Vente amiable
D 2018- 04	22/01/2018	Convention de mise à disposition gracieuse pour le stationnement de véhicules légers sur la parcelle cadastrée section AC n°386 avec l'espace santé situé rue des Tonneliers

D 2018-05	29/01/2018	Convention de location pour l'appartement n° 2 situé 11 rue Nationale à compter du 1er février 2018 jusqu'au 31 juillet 2018 moyennant un loyer mensuel de 331.57 euros
D 2018-06	29/01/2018	Renouvellement de la convention de location pour l'appartement n° 10 situé 11 rue Nationale à compter du 1er avril 2018 jusqu'au 31 mars 2019 moyennant un loyer mensuel de 316.56 euros
D 2018-07	29/01/2018	Renouvellement de la convention de location pour l'appartement n° 8 situé 11 rue Nationale à compter du 28 février 2018 jusqu'au 27 février 2019 moyennant un loyer mensuel de 332.33 euros
D 2018-08	01/02/2018	Convention de location pour l'appartement n° 9 situé 11 rue Nationale à compter du 1er février 2018 jusqu'au 31 juillet 2018 moyennant un loyer mensuel de 207.48 euros
D 2018-09	09/02/2018	Convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux de l'ancien M. BRICOLAGE à l'association Le Souffle du Larsen, du 9 février au 11 février 2018 pour le tournage d'un clip

Le conseil municipal prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

1- SUBVENTION 2018 A LA MAISON FAMILIALE

M. LAVENET souhaite revenir aux subventions votées lors du dernier conseil municipal. Il s'interroge sur l'absence de subvention attribuée à la maison familiale et demande s'il est possible que la structure revoie son dossier.

M. GARNAUD explique que le dossier de la maison familiale a bien été étudié. Il rappelle que la structure demande 1.000 € chaque année pour la signalisation de la structure. Dans la mesure où les comptes de la maison familiale ne faisaient pas état de ces travaux de signalisation, il a été décidé de ne pas accorder de subvention pour le moment. Cette décision n'est pas forcément définitive.

M. MENARD s'interroge sur le fait de savoir si la maison familiale est une association

Mme DUPONT et M. LAVENET répondent positivement.

M. MENARD propose que la signalétique de la structure soit intégrée dans le projet global de signalétique de la Ville.

2- INFORMATIONS DIVERSES

M. JAMMES rappelle le 31^{ème} festival BD les 24 et 25 février 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h27.